

Le ministre genevois Mark Muller suspend le projet de centrale à gaz à Vernier

Energie Le Département genevois des constructions accède à la demande de la commune, qui réclamait un gel de la procédure relative à l'usine «chaleur-force» des Services industriels. Une victoire pour les Verniolans

Cynthia Gani

Dans le bras de fer qui oppose les Services industriels de Genève (SIG) à Vernier, la commune vient de remporter une manche. Comme l'a appris *Le Temps*, le ministre Mark Muller, chargé des Constructions, a décidé de suspendre le projet de centrale à gaz que les SIG veulent construire sur le territoire verniolan. Précisément: le magistrat libéral gèle l'examen de la demande d'autorisation de construire déposée par les Services industriels en octobre 2008. Cette décision fait suite au retournement de veste de l'exécutif de Vernier: après avoir donné un préavis positif, ce dernier a annoncé en juillet qu'il s'opposait désormais à la centrale des SIG. Il satisfaisait ainsi à l'exigence du parlement verniolan, qui avait réclamé un rejet de l'autorisation de construire.

«Une demande légitime»

Informé par écrit de la volte-face de Vernier, Mark Muller confirme qu'il a décidé d'aller dans le sens de la commune: «Il n'est pas habituel qu'un parlement municipal de-



Mark Muller: «La demande de Vernier est légitime.»

mande à son exécutif de revoir son préavis. Ce type de décision relève en général de la compétence de l'exécutif. Il y a une demande explicite de l'exécutif de suspendre la procédure dans l'attente d'une rencontre avec le canton. Vu l'importance du projet et l'impact qu'aura la future construction sur l'environnement de Vernier, cette demande est légitime.»

Le ministre libéral, dont le geste intervient à six semaines des élections cantonales, ne veut pas préciser jusqu'à quand le projet restera

sur la touche. «Dans ce dossier, mon rôle consiste à instruire la demande d'autorisation de construire des SIG. Mon département va donc vérifier la conformité du projet avec la loi.»

Moratoire réclamé

Pour les Services industriels, c'est un coup dur. Cela fait près d'un an qu'ils ont déposé leur demande d'autorisation de construire pour installer à Vernier une «centrale chaleur-force», dont la mise en service est prévue pour 2012. Il s'agit de produire à la fois de l'électricité et du chauffage à distance de manière à réduire la dépendance énergétique de Genève vis-à-vis de l'étranger. Selon les SIG, la centrale permettrait au canton de produire 40% de l'électricité qu'il consomme, contre 25% actuellement. Et d'étendre le réseau de chaleur à distance: les zones de Vernier, Meyrin et des Charmilles seraient raccordées.

Mais voilà: le cercle des opposants au projet ne cesse de s'élargir (LT du 18.08.2009). Menée à l'origine par les radicaux et les Verts, la révolte gronde désormais dans tous les partis sauf chez les socialistes, au

niveau communal du moins. De son côté, le Conseil d'Etat avait donné un préavis positif en septembre 2009. Sur le fond, Mark Muller se défend d'avoir changé d'avis: «Du point de l'approvisionnement énergétique, c'est un bon projet pour le canton.» Le Grand Conseil devra se prononcer à son tour sur une résolution verte-radical qui réclame qu'un moratoire en matière de construction de centrale à gaz soit décrété par le Conseil d'Etat.

Pollution redoutée

Principaux griefs de la commune de Vernier, énumérés dans la lettre du 2 juillet que nous nous sommes procurée: les émissions de CO₂ qui seront dégagées par la centrale, d'abord. «Les explications fournies par les SIG n'ont visiblement pas convaincu les conseillers municipaux de l'absence de risques d'une pollution atmosphérique générée par cette installation», affirme le conseiller administratif de Vernier Yvan Rochat dans sa lettre au Département cantonal des constructions. Globalement, écrit l'édile vert, «ce projet n'est d'évidence pas

en adéquation avec la politique du canton, mais également de la commune dont l'objectif déclaré est d'atteindre la société à 2000 watts.»

Par ailleurs, poursuit Yvan Rochat, «la question de la non-conformité de cette implantation avec le plan directeur communal» interpelle la commune, qui juge les perspectives de compensations en termes d'aménagement du territoire insuffisantes. D'autant que Vernier estime avoir son lot de nuisances, entre les pétroliers et le futur magasin Ikea.

Conclusion de la lettre au canton de Genève: le Conseil administratif «espère vivement» que le Grand Conseil traitera au plus vite la résolution relative au moratoire, qui «suggère une période de réflexion supplémentaire de plusieurs années» sur l'usine à gaz.

Responsable des relations publiques aux SIG, Isabelle Dupont Zamperini affirme que l'entreprise n'a pas eu connaissance de la décision du ministre Mark Muller. «Si cette décision se confirme, nous en prenons acte. C'est le jeu démocratique, chacun a le droit de faire part de son avis», réagit-elle.